



FICHE ACTION 1.2. : DEVELOPPER DES OUTILS DE GESTION CONCERTEE ET D'INFORMATION/SENSIBILISATION POUR UNE BONNE COHABITATION DES USAGES

A – DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agit de favoriser une gestion concertée des ressources naturelles et de l'espace montagnard entre gestionnaires, acteurs socioprofessionnels et associations naturalistes, avec éventuellement l'appui de chercheurs et scientifiques, en privilégiant les regards croisés et les échanges de points de vue. Favoriser le rapprochement des connaissances et compétences, des pratiques et méthodes, partager les savoirs et expériences des uns et des autres permettra de construire un regard partagé et une culture commune propices à la préservation de la qualité de l'écrin montagnard.

Dans la suite de la démarche du Guide de bonnes pratiques de la montagne basque, il s'agit aussi de préserver la richesse des patrimoines et de favoriser une bonne cohabitation des usages en développant l'information et la sensibilisation à l'environnement montagnard et au respect des différentes activités pratiquées, en particulier auprès des enfants. Il s'agit aussi « d'outiller » les gestionnaires pour éviter les conflits d'usage et d'appuyer des initiatives de médiation en cas de situations conflictuelles avérées.

Type d'investissements

- Animations et "boîtes à outils" pour les gestionnaires et organismes techniques qui aboutissent à des **référentiels et guides techniques communs à l'agro-pastoralisme et l'environnement** + outils de sensibilisation et démarches de transmission des connaissances et savoir-faire
- Actions/Expérimentations de **gestion partagée/concertée des ressources** (liées notamment à la faune sauvage, à la préservation de la ressource en eau, à la protection des milieux)
- **Actions partenariales autour de la préservation de la biodiversité et valorisation des patrimoines locaux** : actions de sensibilisation et d'animation à l'environnement et au patrimoine, sentiers d'interprétation
- Dispositifs d'animation et **outils de gestion du multiusage et de médiation sur des conflits d'usage** (exemples : action de sensibilisation, charte sur l'organisation d'évènement, structuration de comités techniques spécifiques multi-partenarial pour alimenter la réflexion sur des outils communs de gestion, référentiel commun de médiation, mise en réseau et animation des partenaires relais)
- Dispositifs d'animation (notamment dans le cadre des temps d'activités périscolaires, à l'occasion d'évènementiels ou encore via des projets artistiques et culturels) et **outils de communication et de sensibilisation aux patrimoines/activités/produits/métiers et règles et usages de la montagne**
- Evènementiels, séminaires, réunions d'information et de sensibilisation en lien direct avec ces différentes actions et dispositifs d'animation.

Dépenses éligibles

- Ingénierie interne ou externe : frais salariaux, indemnités de stage, facturation de mise à disposition de personnel, prestation d'ingénierie et/ou d'animation
- Frais de mission liés à l'opération (déplacement, restauration, hébergement)
- Frais de location de salle et de matériel directement liés à l'opération
- Frais de réception (hébergement, frais de bouche) directement liés à l'opération (événementiel ou séminaire par exemple)
- Frais de conseil, de notaire, d'expertise juridique, technique, financière, honoraires d'architecte
- Prestations artistiques
- Diagnostics et/ou études
- Voyage d'étude et/ou d'échange d'expériences : frais de déplacement, hébergement, restauration, prestations d'intervenants
- Actions et supports de communication liés à l'opération : conception, édition et impression/réalisation de supports de communication papier, photo, audio et vidéo, web et multimédia, signalétique (exemples : panneaux, banderoles, totem,...), relation presse, envoi de mailing et publipostage
- Outils de sensibilisation à vocation pédagogique et de découverte (exemples : panneaux d'interprétation, mallette pédagogique, exposition, jeux, application pour smartphone)
- Matériel et équipements nécessaires aux actions
Exclus : cours et programmes des systèmes d'enseignement nationaux

B – BENEFICIAIRES

Collectivités, groupement de collectivités (dont EPCI), établissements publics, collectivités gestionnaires d'estive (dont commissions syndicales), associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, groupements pastoraux, chambres consulaires, associations, organismes privés à caractère commercial (sociétés), sociétés coopératives (dont SCA, SCOP, SCIC, CUMA), syndicats professionnels, organismes de formation et d'enseignement agricole.

C – CRITERES D'ELIGIBILITE

Le financement des actions devra respecter les conditions d'éligibilité des régimes d'aides dans lesquels s'inscrivent les actions

D – PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

- Privilégier les projets ayant un caractère innovant
- Privilégier les projets inscrits dans une démarche collective et partenariale
- Privilégier les projets ayant un impact territorial
- Privilégier les projets qui viennent maintenir/conforter/créer de l'emploi et/ou de l'activité sur le territoire
- Privilégier les projets qui intègrent une approche multiusage et/ou qui recherche des complémentarités entre secteurs d'activité

E – INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement)

Taux maximum d'aide publique : 100%
Taux d'aide Feader par rapport à la dépense publique : 53%
Sous réserves du décret d'éligibilité et des régimes d'aides

F- ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS**Ligne de partage avec le PDRA :**

7.6.C et 7.6.D – Animation DOCOB et Contrats Natura 2000 > LEADER soutiendra les investissements immatériels visant une mise en valeur des espaces pastoraux et à concilier agropastoralisme/sylviculture et environnement en aidant particulièrement les gestionnaires collectifs à s'organiser, à monter en compétences et en capacités de coordination des parties prenantes dans ces domaines. LEADER soutiendra des actions d'animation et de sensibilisation à l'environnement et aux patrimoines en lien avec les DOCOB permettant ainsi d'optimiser la préservation et valorisation de la biodiversité.

G – INDICATEURS SPECIFIQUES

Indicateurs de résultats : 15 opérations

H – MAQUETTE FINANCIERE

Fiche-action 1.2 : 110 000 € de FEADER